



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Communiqué de Presse

23 janvier 2017

Monique DURAND élue pour deux ans à la présidence de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales

A l'occasion de ses élections biennales, le conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales (CNAVPL) a renouvelé son bureau jeudi 19 janvier 2017. Placée à la tête de l'institution pour un mandat de deux ans, Monique DURAND, pharmacienne, présidente de la CAVP, caisse de retraite des pharmaciens, succède ainsi à Pol LAVEFVE, commissaire aux comptes et expert-comptable.

A ses côtés, Frank LEFEVRE, président de la CARCDSF, caisse de retraite des chirurgiens-dentistes, et Marie-Anne FRANCOIS, présidente de la CARPIMKO, caisse de retraite des auxiliaires médicaux, sont respectivement élus aux postes de 1er et 2ème vice-présidents. Thierry LARDENOIS, président de la CARMF, caisse de retraite des médecins, occupe désormais le poste de secrétaire général et Jean-Claude SPITZ, président de la CAVEC, caisse de retraite des experts-comptables, celui de trésorier.

Fédérer au-delà des différences

Ce nouveau mandat s'annonce sous des enjeux de taille pour l'Organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales, à savoir le devenir des auto-entrepreneurs (actuellement en discussion au Parlement) et la rénovation des appels de cotisations retraite des professionnels libéraux. Pour préparer ce tournant, prévu dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat, le nouveau bureau veillera à fédérer l'ensemble des sections au-delà de leurs différentes identités professionnelles. « *Intransigeante quant au respect de l'autonomie de nos régimes complémentaires* », Monique DURAND s'appuiera sur la légitimité de chacune des Caisses composant l'Organisation pour préserver leur bonne santé financière et défendre la notion de solidarité inscrite dans le régime de base.

Biographie

Monique DURAND, 56 ans, est diplômée de la Faculté de pharmacie de Nancy depuis 1983. Titulaire d'une officine installée à Champigneulle depuis 1987, elle est administratrice de la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) depuis 2006. Elue Présidente de cette caisse en 2015, elle accède au poste de trésorière de la CNAVPL cette même année. Largement impliquée dans les réseaux professionnels de son secteur d'activité, elle a notamment occupé le siège de Présidente du conseil régional de l'Ordre des pharmaciens de Lorraine de juillet 2001 à mai 2015.

L'Organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales, se compose d'une caisse nationale, la CNAVPL, et de dix sections professionnelles (CARCDSF, CARMF, CARPIMKO, CARPV, CAVAMAC, CAVEC, CAVOM, CAVP, CIPAV, CRN). La CNAVPL assure la gestion du régime de base des professionnels libéraux et celle des réserves de ce régime. Les sections professionnelles, quant à elles, assurent l'encaissement des cotisations et le versement des prestations du régime de base et pilotent elles-mêmes les régimes complémentaires et invalidité décès. La CNAVPL est au service de plus de 800 000 professionnels libéraux en France. Plus de 600 000 actifs cotisent auprès de la CNAVPL, via leur caisse professionnelle, et plus de 200 000 personnes bénéficient d'une retraite.

Contact presse : Tél. 01 44 95 01 50 - communication@cnavpl.fr